

Québec, le 7 juillet 1999

Madame Pauline Marois
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Ministre de la Famille et de l'Enfance
1075, chemin Sainte-Foy – 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Avis du Comité d'hémovigilance concernant le questionnaire d'Héma-Québec
adressé aux donneurs de sang

Madame,

Le 22 mai dernier, un donneur de sang a volontairement menti au questionnaire d'Héma-Québec en omettant de déclarer qu'il avait eu des relations sexuelles avec d'autres hommes depuis 1977. Le 9 juin, il déclarait aux médias qu'il était homosexuel, avait trompé Héma-Québec et proclamait qu'il avait réussi à donner son sang, considérant que celui-ci était tout aussi sécuritaire que celui des autres.

Ce donneur semble vouloir faire de son geste un moyen de pression auprès d'Héma-Québec pour modifier le questionnaire adressé aux donneurs et ainsi faire changer le critère d'exclusion qui concerne les hommes ayant eu des relations sexuelles avec d'autres hommes.

Si ce genre d'incident devait se reproduire ou se généraliser, la sécurité des produits sanguins pourrait être mise en cause et la perte de confiance du public envers Héma-Québec pourrait influencer l'approvisionnement en sang au Québec.

C'est donc dans une perspective de prévention que le Comité d'hémovigilance vous fait part de l'avis suivant :

- Outre le fait que le Comité d'hémovigilance condamne le geste de ce donneur qu'il qualifie de geste *irresponsable*, il est convenu que les normes d'exclusion dictées par le bureau des produits biologiques et radiopharmaceutiques (BPBR) et la « Food and drug administration » (FDA) américaine ne peuvent être modifiées tant et aussi longtemps que des données scientifiques ne puissent justifier une révision de ces critères d'exclusion. Le questionnaire d'Héma-Québec ne peut donc être modifié à court terme. Par contre, il serait pertinent

de supporter des recherches concernant les motifs qui justifient l'exclusion des hommes ayant ou ayant eu des relations sexuelles avec d'autres hommes dans le but de suivre l'évolution de l'épidémiologie et des facteurs de risques associés aux maladies transmissibles par le sang.

- Une concertation entre Héma-Québec, la Direction générale de la santé publique du MSSS, les DSP des régions et les représentants des communautés gaies devrait favoriser les échanges et permettre de convenir de moyens pour respecter les normes et les règlements et ainsi respecter un lien de confiance entre le public, la communauté gaie et Héma-Québec.
- Enfin, Héma-Québec et la DGSP du MSSS devraient convenir d'un plan de communication pour assurer des interventions rapides et efficaces permettant d'assurer la sécurité des receveurs.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes sentiments distingués.

Diane Roy
Présidente
Comité d'hémovigilance